Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20261021-CM260904-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT-ET-UN OCTOBRE A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2026

En exercice : 19 **Présents : 18** **Votants : 19**

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et un octobre, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, GUINARD-DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absent excusé avec pouvoir : MIUS François (pouvoir GUINARD DOUARD Edith)

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0904

OBJET : ESPACE CULTUREL – Bibliothèque/Médiathèque
SUBVENTIONS DGD (Dotation Générale de Décentralisation) auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE – RECRUTEMENT (fiche n°7)

Le Maire rappelle la délibération n° CM/26-0602 du 5 juin 2026 relative aux subventions de la DRAC et actant les plans prévisionnels de financement.

Il explique que pour la subvention concernant l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture et recrutement, la DRAC a demandé une projection sur 5 ans et nous a informé d'une éligibilité à davantage de critères. De ce fait, la DRAC demande l'actualisation du tableau de financement prévisionnel ayant été précédemment voté.

En conséquence, le nouveau tableau prévisionnel sur 5 ans (le projet ayant préalablement transmis à la DRAC pour approbation) se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20261021-CM260904-DE

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)				
Descriptif	Montant HT	Descriptif	%	3 premières années	%	2 dernières années
Frais de personnel supplémentaire et de formation	78 120,00 €					
Frais de communication	6 000,00 €					
Action d'animation	10 000,00 €					
Acquisitions	28 154,00 €					
Frais externes supplémentaires	5 000,00 €					
...	- €					
TOTAL PREVISIONNEL	127 274,00 €					
		Fonds propres	30%	38 182,20 €	65%	82 728,10 €
		Etat - DGD - Aide de base extension	20%	25 454,80 €	10%	12 727,40 €
		Etat - DGD - Equipement conforme	20%	25 454,80 €	10%	12 727,40 €
		Etat - DGD - Nocturne (*)	20%	25 454,80 €	10%	12 727,40 €
		Etat - DGD - futurs horaires d'ouverture	10%	12 727,40 €	5%	6 363,70 €
		TOTAL PREVISIONNEL	100%	127 274,00 €	100%	127 274,00 €
TOTAL GENERAL	127 274,00 €	TOTAL GENERAL		127 274,00 €		

(*) Nocture : 1er vendredi de chaque mois de 19h à 20h30

Il est demandé au conseil municipal de délibérer et d'approuver le nouveau plan prévisionnel présenté.

Le conseil municipal, après délibération :

- Valide l'opération
- Valide le plan prévisionnel de financement présenté pour la subvention DGD DRAC « extension et évolution des horaires d'ouverture – recrutement – fiche n°7
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions précitées, à faire toutes démarches, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.

MAIRIE DE CORSEUL
22130 (Côtes-d'Armor)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.